

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025 - 29/09/2025 - 7

Dossier d'admission adaptée (DAA) « Etudiant en exil »

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 8 septembre 2025

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 20 Membres représentés : 7 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dossier d'admission adaptée (DAA) « Étudiant en exil ».**

Dijon, le 29 septembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J : Dossier d'admission adaptée (DAA) Étudiant en exil

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

DEMANDE D'ADMISSION ADAPTÉE (DAA) « ÉTUDIANT EN EXIL »

POUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SITUATION D'EXIL

Préambule : À qui s'adresse le dossier « Demande d'Admission Adaptée » (DAA) ?

La procédure de « demande d'admission adaptée (DAA) Étudiants en exil » **concerne les étudiants inscrits dans le DU Passerelle-Etudiants en exil de l'Université Bourgogne Europe (UBE)**, ou inscrits dans un DU Passerelle habilité du territoire national, **et souhaitant candidater pour une première inscription dans une formation de l'UBE** (Licence, Master), quel que soit leur statut administratif.

Le DU Passerelle de l'UBE prépare depuis 2017 les personnes en exil à la reprise d'études supérieures quand elles ont atteint **le niveau académique et linguistique requis pour la formation demandée**.

Au travers de la mise en place **d'un parcours progressif d'intégration**, le DU Passerelle de l'UBE s'attache à favoriser la réussite de l'étudiant en exil lors de son entrée en filière disciplinaire. Les contacts en amont entre les responsables de formation, les étudiants du DU et l'équipe du DU, les immersions en filière pendant l'année des étudiants du DU, le suivi et l'évaluation de cette phase de découverte sont autant d'outils qui permettent une candidature éclairée et motivée.

La DAA intervient comme une procédure se substituant à celle opérée par les différentes plateformes de candidature. Elle consiste en un dossier de candidature spécifique.

La DAA offre la possibilité **de présenter le parcours et de justifier du niveau académique de façon adaptée à la situation spécifique des étudiants en exil** :

- Elle vise ainsi à **faciliter la lisibilité de leur parcours**, parfois fragmenté par l'exil, et à valoriser les expériences professionnelles, bénévoles et personnelles qui pourraient faciliter l'évaluation du dossier
- Ces personnes, du fait de leur situation d'exil, sont parfois dans **l'incapacité de présenter certaines pièces usuellement demandées** lors de la constitution d'un dossier d'admission "classique" ; elles peuvent être dans l'impossibilité de contacter les services administratifs, diplomatiques et universitaires de leur pays d'origine.

En chiffres : le DU Passerelle accompagne chaque année entre 20 et 25 de ses étudiants dans leur dossier de candidature en LM. La DAA pourrait aussi concerner quelques rares étudiants venant d'autres DU Passerelle des universités françaises.

1. Contexte de la DAA en France aujourd'hui

Résultant à la fois des travaux nationaux au sein du réseau MEnS (Réseau national Migrants dans l'Enseignement Supérieur), et des observations de terrain et réflexions des universités proposant des DU Passerelle depuis 2016, l'initiative de la création d'une procédure d'admission adaptée a été prise en 2019.

Elle a reposé sur les constats suivants :

1. Défaut d'informations disponibles aisément (pour les étudiants) et de formation (pour les équipes pédagogiques et administratives) sur les procédures à suivre eu égard à ce public spécifique ;
2. Caractère souvent inadapté des procédures classiques pour les étudiants en exil :
 - a. Confusion avec les dossiers d'étudiants internationaux ;
 - b. Informations requises impossibles à fournir pour certains étudiants en exil ;
 - c. Manque de valorisation des parcours spécifiques des étudiants en exil ;
 - d. Calendrier inadapté.

Dès lors, et depuis plusieurs années, quelques universités se sont déjà engagées avec succès dans cette voie : Université de Lille, Sorbonne Université, Université de Strasbourg, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Paris-Saclay, Université de Limoges.

2. Caractéristiques de la DAA

2.1. Permettre une valorisation du parcours du candidat

L'objectif principal de la DAA est de prendre en compte la situation spécifique des candidats en leur permettant au maximum de décrire leur parcours, leurs expériences personnelles et professionnelles. La configuration des plateformes de candidature et leurs algorithmes sont tels que les dossiers atypiques et les parcours non-linéaires sont écartés (âge, interruption d'études, relevés de notes non conformes au standard, etc.). Ces candidatures ne sont, de ce fait, même pas examinées. Ajoutons à cela la situation des étudiants exilés qui, du fait de leurs parcours et de leurs conditions de départ en urgence, ne possèdent pas leurs diplômes et ne peuvent pas contacter les universités de leurs pays d'origine afin de les recevoir.

C'est pourquoi les candidats sont invités à joindre au dossier tout document pouvant faciliter la compréhension du profil par la commission (parcours professionnel, académique, bénévole). Le dossier permet par ailleurs de justifier soit du passeport européen de compétence, d'une validation des acquis professionnels, de diplômes (bac ou diplômes d'enseignement supérieur) ou d'une attestation de comparabilité. Les diplômes fournis doivent être traduits en français ou en anglais.

2.2. Inclure une vérification du niveau linguistique exigeante et adaptée aux situations des candidats

Il est nécessaire d'évaluer le niveau de français des candidats afin de vérifier qu'il soit en adéquation avec la formation envisagée. Ceci est l'un des prérequis essentiels d'une reprise d'étude qui minimise la possibilité d'un échec. Plusieurs outils permettent de faciliter la vérification du niveau de français (DELFB (B2) ou le DALF (C1-C2), valables à vie ou les tests TCF-Tout Public). Les DU Passerelle, ayant pour principal objectif l'apprentissage de la langue française, font un travail essentiel de remise à niveau reconnu par les universités lors de l'inscription d'un candidat. Ainsi un diplôme issu d'un DU FLE ou d'un DU Passerelle atteste également du niveau suffisant des personnes.

3. Mise en place de la procédure de DAA à l'UBE

3.1. Le point d'entrée des DAA à l'UBE

Le bureau d'orientation du DU Passerelle de l'UBE sera le point d'entrée et de transmission aux composantes et responsables de formation des dossiers de DAA.

Les étudiants du DU Passerelle de l'Université Bourgogne Europe bénéficient d'un accompagnement individualisé **par la chargée d'insertion académique/professionnelle et d'orientation du DU** qui les suit dans toutes leurs démarches d'orientation. Cette personne **sera le premier point de contact auprès des étudiants pour leur DAA** : informations/conseils d'orientation pour les vœux, aide à la saisie de la candidature et transmission du dossier auprès des référents de composantes. Elle transmettra la décision de la commission après étude de leur dossier.

Le bureau du DU Passerelle de l'UBE, identifié au sein des DU Passerelle de France, fera également office de point d'entrée des dossiers des étudiants provenant d'autres DU Passerelle.

3.2. Calendrier

L'atout de la Demande d'Admission Adaptée est qu'elle peut être validée en même temps que les dossiers de candidature standards à destination des étudiants français. Cela permet un meilleur respect du calendrier universitaire et de donner du temps aux candidats pour faire le travail d'orientation et de préparation des dossiers.

Il pourra ainsi être envisagé d'ouvrir la Demande d'Admission Adaptée aux mêmes dates que les dossiers d'inscription Parcoursup /Mon Master dans chaque composante. Cela permettra, au sein de chaque formation, de considérer les dossiers d'inscription des étudiants en exil en même temps que ceux des autres circuits d'inscriptions.

3.3. L'inscription des candidats et le parcours d'inscription "idéal"

Le formulaire « Dossier de Demande d'Admission Adaptée étudiant en exil » doit être disponible sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe.

Une fois la DAA remplie, elle est transmise (papier ou mail) au bureau du DU Passerelle, qui vérifie le dossier et le transfère au responsable pédagogique de la formation ciblée et au service de scolarité concerné qui se chargeront de l'instruction du/des dossiers et de leur évaluation en lien avec l'organisme compétent (commission pédagogique de la composante, jury d'admission de la formation).

L'organisme compétent peut demander des examens ou des documents supplémentaires pour évaluer le niveau pédagogique et/ou linguistique d'un candidat. *L'évaluation pédagogique peut prendre la forme d'un entretien devant les membres de l'organisme compétent saisi du dossier en cas d'absence de pièces justificatives.*

Une fois le dossier instruit par l'organisme compétent, celui-ci informe le bureau du DU Passerelle de l'UBE qui se charge de prévenir le candidat. Dans le cas d'un avis favorable, l'étudiant est inscrit administrativement et peut procéder à son inscription pédagogique comme tout autre étudiant.

Zoom sur le cadre juridique :

Afin que le dossier DAA puisse être déployé dans les établissements au regard des spécificités de chacun d'entre eux, un cadre juridique solide soutient le dossier. Il est en partie inspiré du **cadre réglementaire de la DAP (Demande d'Admission Préalable)**. Le cadre réglementaire repose notamment sur les articles D 612- 11 à D 612-18 du code de l'éducation.

Des informations personnelles sont demandées et nécessaires pour le suivi du dossier ainsi que pour l'inscription des candidats. Elles comprennent généralement le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance, la nationalité, le pays de naissance, la situation de handicap le cas échéant, le numéro INE le cas échéant également ou toutes informations complémentaires sur le candidat. Tout titre, bien qu'ayant perdu sa validité, peut être reconnu comme remplissant son rôle d'attestation d'identité de la personne à condition que celui-ci soit lisible et qu'il présente une photographie. Un titre de séjour, un récépissé de titre de séjour, un récépissé de demande d'asile actuel ou ancien, un passeport ou n'importe quel document d'identité périmé peut dès lors constituer une attestation d'identité suffisante pour l'inscription universitaire. En effet, les attributions des établissements d'enseignement supérieur ne leur permettent pas de vérifier la régularité de la situation d'un étudiant au regard de son titre (par exemple date de validité dépassée), cette compétence demeurant propre aux services compétents du ministère de l'intérieur.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 202_/202_

Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le : __ / __ / ____

Transmis en composante le : __ / __ / ____

Courrier interne Courriel

Traité par :

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ADAPTEE ÉTUDIANT EN EXIL

La procédure de « demande d'admission adaptée étudiant en exil » concerne les étudiants du DU Passerelle de l'Université Bourgogne Europe, ainsi que celles et ceux provenant des autres DU Passerelle habilités sur le territoire national.

Ce dossier entend prendre en compte le parcours d'exil du candidat ou de la candidate : veuillez ajouter toutes les informations et documents nécessaires à la bonne compréhension de votre parcours.

FORMATION DEMANDÉE

Demande d'admission adaptée en :

DEUST BUT Licence 1 Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2 Autre

Mention :

Parcours :

Composante :

DU PASSERELLE D'ORIGINE

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE AUTRE Si autre, précisez :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Sexe : Féminin Masculin Autre Non précisé

Nationalité : Pays de naissance :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénoms : Date de naissance : __ / __ / ____

ADRESSE

N° et rue :

Code Postal : Ville : Pays :

E-mail :

Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __

Le dossier est à déposer au bureau du DU Passerelle de l'UBE :

Bureau 252 du bâtiment Droit/Lettres, 2 bd Gabriel, 21000 DIJON

ou à envoyer par mail à : daa.du.passerelle@ube.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT : __ / __ / ____

SITUATION ACTUELLE

A) Dernière formation suivie

Intitulé de la formation :

Niveau (exemple : Bac +1, Bac +2) : Année :

Résultats : Réussite Echec En attente

Nom de l'établissement :

Ville : Pays :

B) Langues (Documents justificatifs à joindre à la demande)

Niveau de français acquis : B2 acquis C1 acquis Francophone

Avez-vous un document justifiant votre niveau de français ? Oui Non

Si oui, lequel ? Date : __ / __ / ____

Allez-vous passer un examen justifiant votre niveau de français ? Oui Non

Si oui, lequel ? Date prévue : __ / __ / ____

Niveau d'anglais : A1 A2 B1 B2 Anglophone

Document justificatif :

C) Handicap / Sportif de haut niveau (Documents justificatifs à joindre à la demande)

Etes-vous en situation de handicap ? Oui Non

Etes-vous reconnu sportif de haut niveau ? Oui Non

D) Emploi

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Si oui, quel type de contrat : CDD CDI

Autre (précisez) :

Etes-vous inscrit à France Travail ? Oui Non

Si oui, depuis quelle date : __ / __ / ____ Dans quelle ville ?

FORMATIONS ET EXPÉRIENCES

Niveau	Année	Formations / études suivies ou diplômes préparés	Réussite	Echec	En attente	Etudes interrompues	Pays / établissements fréquentés
Baccalauréat ou équivalent		Série : Mention :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac +1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac +2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac +3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac +4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac +5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bac+...			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Stages de formation professionnelle ou d'études, les plus significatifs (stages au cours du cursus, séjours linguistiques, etc.) ou **expériences professionnelles** en lien avec la formation demandée :

Année	Durée	Nature, missions et tâches confiées	Organisme/Entreprise	Pays

Travaux réalisés dans le cadre des études ou de formations complémentaires : rapports, études, enquêtes, réalisations diverses pouvant avoir un lien avec la formation demandée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Expériences sociales et personnelles : expériences personnelles en lien avec la formation demandée : responsabilités syndicales, associatives, familiales, sportives, culturelles...

Année	Durée	Nature, missions et tâches confiées	Organisme /Entreprise	Pays

« INFORMATIONS IMPORTANTES » À LIRE ATTENTIVEMENT

Ce dossier est un dossier de candidature pour une demande d'admission adaptée. Il sera étudié par l'organisme compétent de chaque composante / formation, qui émettra un avis sur le dossier. Cet avis n'est valable qu'à l'Université Bourgogne Europe, pour l'année universitaire concernée par la demande.

Ce dossier ne constitue pas une inscription à l'université. Si vous êtes accepté dans une formation, nous prendrons contact avec vous pour les modalités d'inscription.

Si vous souhaitez candidater dans plusieurs formations, vous devez constituer un autre dossier de demande d'admission adaptée (un par formation demandée).

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- CV détaillé, en français.**
- Lettre de motivation en français,** dans laquelle vous indiquerez vos attentes, objectifs, raisons pour lesquelles vous désirez vous inscrire dans la formation visée, ainsi que les connaissances déjà acquises dans le domaine correspondant
- Justificatifs de formation et de langue**
- Justificatifs de votre situation selon cas (situation handicap, sportif haut niveau, attestation employeur)
- Justificatifs de vos expériences sociales et personnelles : lettre de recommandation, attestation... (facultatif)
- Un document lisible attestant une démarche explicite de demande de protection internationale en France** (récépissé, titre de séjour)

VOTRE RESPONSABILITÉ EST TOTALEMENT ENGAGÉE DANS LE FAIT DE RENVOYER UN DOSSIER INSUFFISAMMENT RENSEIGNÉ OU INCOMPLET, CECI POUVANT ENTRAINER UN REJET DE VOTRE DOSSIER OU UNE DÉCISION NON CONFORME À VOS ATTENTES.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

A :

Signature (*Obligatoire*)

Le : __ / __ / ____

PROPOSITION DU JURY D'ADMISSION OU DE LA COMMISSION

LA COMMISSION / LE JURY :

ACCEPTÉ la demande d'admission adaptée du candidat :

M/Mme.....

en

- Sous réserve de** (à remplir si nécessaire) :
- Avec dispense** de/des UE suivante(s) :
- Avec rattrapage** de/des UE suivante(s) :

ACCEPTÉ sous conditions de suivre : cours de FLE ; remédiation ; remise à niveau ; parcours adapté :

.....

REFUSE la demande d'admission adaptée du candidat (précisez le motif et observations éventuelles) :

.....

.....

.....

.....

Propose un accès en

DATE : __ / __ / ____

Nom et signature des membres du jury / de la Commission